

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 27 JUIN 2017

OFFICE DE L'EAU DE GUYANE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

DELIBERATION N° CA-OEG / 17 / 10

VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2017

Le mardi 27 juin 2017 à 10h00, le Conseil d'Administration de l'Office de l'Eau s'est réuni en salle de la Commission Permanente de la CTG, sous la présidence de Mme Hélène SIRDER, par délégation du Président du conseil d'administration M. Rodolphe ALEXANDRE empêché.

Vu les articles L213-13 à L213-20 et R213-59 à R213-77 du Code de l'Environnement relatif à l'organisation des Offices et de leurs missions ;

Vu les propositions du Président ;

Le Conseil d'Administration de l'Office de l'Eau délibérant valablement, à l'unanimité,

DECIDE

Article 1 – de voter le budget supplémentaire de l'exercice 2017 qui s'équilibre, en dépenses et en recettes, ainsi qu'il suit :

	DEPENSES	RECETTES
SECTION FONCTIONNEMENT	6 806 536,66	6 806 536,66
SECTION INVESTISSEMENT	279 115,93	279 115,93
TOTAL	7 085 652,59 €	7 085 652,59 €

Ainsi délibéré et adopté à Cayenne, par le Conseil d'Administration en séance du mardi 27 juin 2017.



Pour le Président et par délégation,

Hélène SIRDER

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 27 JUIN 2017

OFFICE DE L'EAU DE GUYANE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

DELIBERATION N° CA-OEG / 17 / 10

VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2017

Le mardi 27 juin 2017 à 10h00, le Conseil d'Administration de l'Office de l'Eau s'est réuni en salle de la Commission Permanente de la CTG, sous la présidence de Mme Hélène SIRDER, par délégation du Président du conseil d'administration M. Rodolphe ALEXANDRE empêché.

Vu les articles L213-13 à L213-20 et R213-59 à R213-77 du Code de l'Environnement relatif à l'organisation des Offices et de leurs missions ;

Vu les propositions du Président ;

Le Conseil d'Administration de l'Office de l'Eau délibérant valablement, à l'unanimité,

DECIDE

Article 1 – de voter le budget supplémentaire de l'exercice 2017 qui s'équilibre, en dépenses et en recettes, ainsi qu'il suit :

	DEPENSES	RECETTES
SECTION FONCTIONNEMENT	6 806 536,66	6 806 536,66
SECTION INVESTISSEMENT	279 115,93	279 115,93
TOTAL	7 085 652,59 €	7 085 652,59 €

Ainsi délibéré et adopté à Cayenne, par le Conseil d'Administration en séance du mardi 27 juin 2017.



Pour le Président et par délégation,



REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 27 JUIN 2017

OFFICE DE L'EAU DE GUYANE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

DELIBERATION N° CA-OEG / 17 / 10

VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2017

Le mardi 27 juin 2017 à 10h00, le Conseil d'Administration de l'Office de l'Eau s'est réuni en salle de la Commission Permanente de la CTG, sous la présidence de Mme Hélène SIRDER, par délégation du Président du conseil d'administration M. Rodolphe ALEXANDRE empêché.

Vu les articles L213-13 à L213-20 et R213-59 à R213-77 du Code de l'Environnement relatif à l'organisation des Offices et de leurs missions ;

Vu les propositions du Président ;

Le Conseil d'Administration de l'Office de l'Eau délibérant valablement, à l'unanimité,

DECIDE

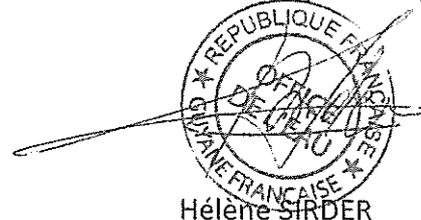
Article 1 – de voter le budget supplémentaire de l'exercice 2017 qui s'équilibre, en dépenses et en recettes, ainsi qu'il suit :

	DEPENSES	RECETTES
SECTION FONCTIONNEMENT	6 806 536,66	6 806 536,66
SECTION INVESTISSEMENT	279 115,93	279 115,93
TOTAL	7 085 652,59 €	7 085 652,59 €

Ainsi délibéré et adopté à Cayenne, par le Conseil d'Administration en séance du mardi 27 juin 2017.



Pour le Président et par délégation,



REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 27 JUIN 2017

OFFICE DE L'EAU DE GUYANE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

DELIBERATION N° CA-OEG / 17 / 10

VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2017

Le mardi 27 juin 2017 à 10h00, le Conseil d'Administration de l'Office de l'Eau s'est réuni en salle de la Commission Permanente de la CTG, sous la présidence de Mme Hélène SIRDER, par délégation du Président du conseil d'administration M. Rodolphe ALEXANDRE empêché.

Vu les articles L213-13 à L213-20 et R213-59 à R213-77 du Code de l'Environnement relatif à l'organisation des Offices et de leurs missions ;

Vu les propositions du Président ;

Le Conseil d'Administration de l'Office de l'Eau délibérant valablement, à l'unanimité,

DECIDE

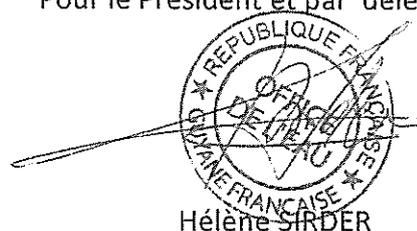
Article 1 – de voter le budget supplémentaire de l'exercice 2017 qui s'équilibre, en dépenses et en recettes, ainsi qu'il suit :

	DEPENSES	RECETTES
SECTION FONCTIONNEMENT	6 806 536,66	6 806 536,66
SECTION INVESTISSEMENT	279 115,93	279 115,93
TOTAL	7 085 652,59 €	7 085 652,59 €

Ainsi délibéré et adopté à Cayenne, par le Conseil d'Administration en séance du mardi 27 juin 2017.



Pour le Président et par délégation,



REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 27 JUIN 2017

OFFICE DE L'EAU DE GUYANE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

DELIBERATION N° CA-OEG / 17 / 10

VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2017

Le mardi 27 juin 2017 à 10h00, le Conseil d'Administration de l'Office de l'Eau s'est réuni en salle de la Commission Permanente de la CTG, sous la présidence de Mme Hélène SIRDER, par délégation du Président du conseil d'administration M. Rodolphe ALEXANDRE empêché.

Vu les articles L213-13 à L213-20 et R213-59 à R213-77 du Code de l'Environnement relatif à l'organisation des Offices et de leurs missions ;

Vu les propositions du Président ;

Le Conseil d'Administration de l'Office de l'Eau délibérant valablement, à l'unanimité,

DECIDE

Article 1 – de voter le budget supplémentaire de l'exercice 2017 qui s'équilibre, en dépenses et en recettes, ainsi qu'il suit :

	DEPENSES	RECETTES
SECTION FONCTIONNEMENT	6 806 536,66	6 806 536,66
SECTION INVESTISSEMENT	279 115,93	279 115,93
TOTAL	7 085 652,59 €	7 085 652,59 €

Ainsi délibéré et adopté à Cayenne, par le Conseil d'Administration en séance du mardi 27 juin 2017.



Pour le Président et par délégation,

OFFICE DE L'EAU DE GUYANE
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Hélène SIRDER

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 27 JUIN 2017

OFFICE DE L'EAU DE GUYANE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

DELIBERATION N° CA-OEG / 17 / 10

VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2017

Le mardi 27 juin 2017 à 10h00, le Conseil d'Administration de l'Office de l'Eau s'est réuni en salle de la Commission Permanente de la CTG, sous la présidence de Mme Hélène SIRDER, par délégation du Président du conseil d'administration M. Rodolphe ALEXANDRE empêché.

Vu les articles L213-13 à L213-20 et R213-59 à R213-77 du Code de l'Environnement relatif à l'organisation des Offices et de leurs missions ;

Vu les propositions du Président ;

Le Conseil d'Administration de l'Office de l'Eau délibérant valablement, à l'unanimité,

DECIDE

Article 1 – de voter le budget supplémentaire de l'exercice 2017 qui s'équilibre, en dépenses et en recettes, ainsi qu'il suit :

	DEPENSES	RECETTES
SECTION FONCTIONNEMENT	6 806 536,66	6 806 536,66
SECTION INVESTISSEMENT	279 115,93	279 115,93
TOTAL	7 085 652,59 €	7 085 652,59 €

Ainsi délibéré et adopté à Cayenne, par le Conseil d'Administration en séance du mardi 27 juin 2017.



Pour le Président et par délégation,

Hélène SIRDER